



# Bulletin Officiel

N°6187 Lundi 14 Septembre 2020

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)25<sup>ème</sup> année

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2020	2
AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE	3-5
PROLONGATION DE LA PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE	6
INFORMATION FINANCIERE DANS LE CONTEXTE DE LA CRISE DU COVID 19	7-8
TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021	9-10

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

ATL 2020-1	11-16
HANNIBAL LEASE 2020-2	17-22

### INFORMATIONS POST AGO-AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS -SOTUMAG- AGO	23-28
GAT ASSURANCES AGO	29-32
BANQUE DE FINANCEMENT DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES -BFPME- AGO	33-37
BFPME -AGE-	38
BFPME -AGE-	39

### ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

### ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

AVIS DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE  
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 JUIN 2020**

**Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues**, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2020**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

**Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.**

<b>AVIS DU CMF</b>
--------------------

**Offre Publique de Retrait -OPR-**

## Avis d'ouverture d'une Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA

Par décision n° 27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait sur les actions de la société HEXABYTE SA.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée, chacun en ce qui le concerne.

Il est porté à la connaissance du public, des actionnaires de la société HEXABYTE SA et des intermédiaires en bourse que la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>1</sup>, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), lance une Offre Publique de Retrait -OPR- visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société et ce, dans le cadre de l'article 173 du Règlement Général de la Bourse.

**I - INFORMATIONS GENERALES :****1. Présentation de la société HEXABYTE SA :**

- **Date de constitution** : 09 mai 2001.

- **Objet social** : La société a pour objet principal :

1. Assurer la fourniture de services à valeur ajoutée des télécommunications de type internet.
2. Assurer la conception, la production et la commercialisation de tous logiciels, matériels et équipements informatiques.

La société peut également :

- Procéder à la prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscription, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière,
- Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Renseignements concernant le capital** :

- ✓ **Capital social** : 2 083 334 dinars.
- ✓ **Nombre total des droits de vote** : 1 931 191 droits de votes.
- ✓ **Nombre total des titres** : 2 083 334 actions.

**2. Structure du capital au 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) :**

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Initiateur :</b> Société Standard Sharing Software-3S	1 889 029	90,67%	1 889 029	97,82%
SPI Nafissa	38 600	1,85%	38 600	2%
Société Hexabyte (contrat rachat d'actions)	152 143	7,30%	0	0%
<b>Autres actionnaires :</b> 62 actionnaires	3 562	0,17%	3 562	0,18%
<b>TOTAL</b>	<b>2 083 334</b>	<b>100,00%</b>	<b>1 931 191</b>	<b>100,00%</b>

<sup>1</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**3. Composition actuelle du conseil d'administration :**

Membre	Qualité	Représentant	Mandat
Aïssa Hidoussi	Président	Lui-même	2019-2021
Naceur Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Zeineb Bhira épouse Hidoussi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Rafaa Bhira épouse Harzallah	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Mohammed Dimassi	Administrateur	Lui-même	2019-2021
Ines Zalila	Administrateur	Lui-même	2019-2021

**4. Transactions récentes :**

Les transactions réalisées sur les actions Hexabyte depuis le 22 Juillet 2020 (date de clôture de l'OPA obligatoire) s'établissent comme suit :

Séance	Cours en dinars	Volume traité	Capitaux échangés en dinars
28/07/2020	7,550	3 <sup>2</sup>	22,650

**5. Situation financière de la société :****a- Etats financiers individuels de la société Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**b- Etats financiers consolidés du Groupe Hexabyte arrêtés au 31 décembre 2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6086 du vendredi 17 avril 2020.

**c- Indicateurs d'activité trimestriels de la société Hexabyte arrêtés au 30 juin 2020 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF N° 6150 du lundi 20 juillet 2020.

**II - CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE****1. Présentation de l'initiateur :**

Il s'agit de la société Standard Sharing Software-3S, détenant de concert 1 927 632 actions, représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE (soit 92,53% du capital).

**2. But de l'Offre Publique de Retrait et intentions de l'initiateur de à l'égard de la société visée :**

Suite à l'opération d'OPA obligatoire portant sur le reste du capital de la société HEXABYTE et à la séance de Bourse du 28 Juillet 2020, la société Standard Sharing Software-3S détient de concert avec la Société de Promotion Immobilière NAFISSA 1 927 632 actions<sup>3</sup> représentant 92,53% du capital de la société HEXABYTE (99,82% des droits de vote).

Le reliquat détenu par le public, se limitant à 0,17% du capital, est insuffisant pour l'élaboration d'un marché. Ainsi, la société Standard Sharing Software-3S se propose de racheter les actions restantes et de retirer HEXABYTE de la cote de la Bourse.

Après le retrait d'HEXABYTE de la cote de la Bourse et dans le but d'en simplifier la gestion, **3S procédera à la transformation de la structure juridique de la SA Hexabyte pour en faire une SARL.**

**3. Intermédiaire en bourse chargé de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES -intermédiaire en bourse- sis 25, rue Dr Calmette, Mutuelle ville -1082- Tunis, est chargé de la réalisation de l'opération.

**4. Nombre de titres visés par l'offre :**

**3 559** actions représentant **0,17%** du capital de la société HEXABYTE (**0,18%** des droits de vote).

**5. Prix de l'offre :**

**7,550 dinars** l'action de nominal 1 dinar.

<sup>2</sup> 3 actions Hexabyte acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S.

<sup>3</sup> 1 927 629 actions détenues à la date de clôture de l'OPA obligatoire, soit le 22 Juillet 2020, auxquelles s'ajoutent 3 actions acquises en Bourse par la société Standard Sharing Software-3S pendant la séance du 28 Juillet 2020.

- Suite -

**6. Méthodes d'évaluation et éléments retenus pour l'appréciation du prix des actions de la société visée :**

Le prix retenu est le prix de réalisation de l'opération d'acquisition de bloc de contrôle et de l'OPA obligatoire.

**7. Période de validité de l'offre :**

L'OPR est ouverte pendant 21 séances de bourse, du **mercredi 05 août 2020** au **vendredi 04 septembre 2020** inclus.

**8. Engagement de l'initiateur de l'offre :**

La société Standard Sharing Software-3S, initiatrice de l'OPR se déclare unique acquéreuse des actions mises en vente lors de la réalisation de l'opération et s'engage pendant la période de validité de l'offre à acquérir la totalité des actions de la société HEXABYTE qui seront offertes à la vente sur le marché de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**9. Engagement de l'intermédiaire en bourse chargé de la réalisation de l'opération :**

COFIB CAPITAL FINANCES, intermédiaire en Bourse, représenté par son Directeur Général Monsieur Karim ABDELKAFI, garantit irrévocablement la teneur des engagements pris pour l'exécution de cette offre dans les conditions sus-indiquées.

**10. Transmission des ordres :**

Les actionnaires désirant répondre à cette OPR peuvent présenter leurs ordres à l'intermédiaire en bourse de leur choix, durant la période de validité de l'offre.

**11. Résultat de l'Offre :**

A l'expiration du délai de validité de l'offre, la société Standard Sharing Software-3S informera la BVMT du nombre de titres HEXABYTE acquis pendant cette période. La BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPR qui fera l'objet d'un avis qui paraîtra aux Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

**A l'issue de l'OPR et quel que soit son résultat, la radiation du marché principal de la cote de la bourse de l'ensemble des actions de la société HEXABYTE ainsi que son déclassement de la catégorie des sociétés faisant appel public à l'épargne seront prononcés.**

**La cotation en bourse de HEXABYTE reprendra à partir du mercredi 05 août 2020.**

AVIS DU CMF

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT -OPR-**

**PROLONGATION DE LA PERIODE DE VALIDITE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE HEXABYTE**

Le Conseil du Marché Financier a été saisi, en date du 02 septembre 2020, d'une demande de prolongation, jusqu'au 25 septembre 2020, de la période de validité de l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de la société HEXABYTE.

Il est à rappeler que par décision n°27 du 30 juillet 2020, le Conseil du Marché Financier a déclaré recevable l'Offre Publique de Retrait initiée par la société «Standard Sharing Software 3S», détenant de concert avec la «Société de Promotion Immobilière NAFISSA» 1 927 632 actions représentant 99,82% des droits de vote de la société HEXABYTE SA (soit 92,53% du capital), visant l'acquisition des actions qu'elle ne détient pas dans le capital de ladite société, selon les conditions suivantes :

- Nombre de titres visés par l'offre : 3 559 actions représentant 0,17% du capital de la société HEXABYTE (0,18% des droits de vote).
- Prix de l'offre : 7,550 dinars l'action de nominal 1 dinar.
- Période de validité de l'offre : 21 séances de bourse, du mercredi 05 août 2020 au vendredi 04 septembre 2020 inclus.

En réponse à cette demande, le Conseil du Marché Financier, **par décision n°28 du 04 septembre 2020, a décidé de prolonger la période de validité de ladite offre jusqu'au vendredi 25 septembre 2020.**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, présenter leurs titres à la vente auprès d'un intermédiaire en bourse de leur choix, au plus tard au cours de la séance de bourse du vendredi 25 septembre 2020.

A l'expiration du délai de validité de l'offre, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui paraîtra au Bulletin Officiel de la BVMT.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Avec l'amélioration relative de la situation sanitaire en Tunisie et compte tenu des conséquences économiques attendues de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.**

Le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre de son rôle de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, tient à encourager les sociétés à suivre les meilleures pratiques en matière de communication financière permettant de promouvoir la confiance des investisseurs.

Ainsi et eu égard au contexte COVID 19, qui rend nécessaires des divulgations spécifiques, détaillées et plus importantes d'informations significatives ainsi qu'une réponse de la part des organes de gouvernance aux circonstances évolutives, le CMF a procédé à une relance par courrier aux sociétés concernées afin de rappeler les éléments à prendre en considération lors de la publication des états financiers intermédiaires ainsi qu'au niveau de l'information permanente à divulguer.

Les sociétés cotées ont été appelées à informer au niveau de leurs états financiers au 30 juin 2020 sur les hypothèses et les jugements retenus, une attention particulière devant être accordée à l'hypothèse de continuité d'exploitation.

Dans ce cadre et compte tenu des difficultés accrues d'implication de jugements et d'estimations liées au contexte COVID, le CMF a rappelé l'importance du rôle primordial attribué aux comités permanents d'audit, de veille à la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

- Suite -

Aussi, lesdites sociétés ont été invitées à inclure au niveau de leurs états financiers semestriels, une information relative notamment à l'impact du COVID 19 sur l'activité, la situation financière et les performances, ainsi que sur les mesures gouvernementales de soutien dont elles ont bénéficié le cas échéant.

L'information communiquée sur l'impact de la pandémie du COVID 19 devant être régulièrement mise à jour, avec les données les plus récentes relatives aux conséquences de cette crise sur la situation financière et sur les perspectives d'avenir.

Le CMF a appelé également les sociétés à la plus grande transparence concernant l'information divulguée sur le marché. Par conséquent, les émetteurs ont été encouragés à porter une attention particulière à leurs obligations d'information continue relative notamment aux répercussions connues et anticipées de la pandémie ainsi qu'à, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres.



**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1er janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à **informer régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

---

\* Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

---

2020 - AC - 003

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 ainsi que des indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «ATL 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

*L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 01/07/2020 a autorisé l'émission par la société d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 150MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020, et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.*

*Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le 07/07/2020 a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD.*

*Le conseil d'administration a délégué à la Direction Générale tous les pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission.*

*A cet effet, la Direction Générale a décidé, en date du 24/08/2020 d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20MD susceptible d'être porté à 40MD selon les conditions suivantes:*

Catégorie	Durée	Taux fixe	Amortissement
A	5 ans	10,3%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
B	5 ans	TMM + 2,75%	Constant par 1/5 à partir de la 1ère année

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant**

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à 20MD susceptible d'être porté à 40MD divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de 100 dinars de nominal.

Le montant définitif de l'emprunt « **ATL 2020-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Période de souscription et de versement**

*Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le 14/09/2020 et clôturées sans préavis au plus tard le 16/10/2020.*

*Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000D) est intégralement souscrit.*

*Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 400 000 obligations.*

*En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.*

*En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000D à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16/10/2020, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 30/10/2020 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.*

*Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.*

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **14/09/2020** auprès de la BNA Capitaux -Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

### **But de l'émission**

Arab Tunisian Lease, de par son statut d'établissement financier est appelé à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie. A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

Conformément à ses projections financières, l'ATL a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 125MD. Ces mises en force seront financées à hauteur de 67,2MD par des emprunts obligataires, 28,8MD par des crédits bancaires locaux et extérieurs et le reste par le cash flow de la société.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ATL 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse) mentionnant la catégorie ainsi que le taux choisi et la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 D par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/10/2020** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **16/10/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Catégorie A d'une durée de 5 ans

Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Catégorie B d'une durée de 5 ans

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 2,75% brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels publiés du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois d'Octobre de l'année N-1 au mois de Septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Intérêts**

Les intérêts seront payés à terme échu le 16 Octobre de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le 16/10/2025 pour les deux catégories.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **16/10/2025** pour les deux catégories.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paie ment :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **16 Octobre** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/10/2021** et ce pour les deux catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **16/10/2021** pour les deux catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 10,30% l'an pour la catégorie A.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2020, qui est égale à 7,441%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,191% pour la catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations des catégories A et B sont émises pour une période totale de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne :**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des catégories **A et B**.

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les obligations de la catégorie **A** est égale à **2,652 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

L'agence de notation Fitch Ratings a maintenu en date du **26 Août 2020** les notes attribuées à la société Arab Tunisian Lease, ATL, soient :

- Note nationale à long terme : BBB - (tun) ; Perspective : Stable
- Note nationale court terme : F3 (tun)

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **25/08/2020**, la note « **BBB- (tun)** » à l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » objet de la présente note d'opération.

Selon l'agence de notation Fitch Ratings, la note « **BBB- (tun)** » indique une qualité de créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que les créances notées dans les catégories supérieures.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de BNA Capitaux, Intermédiaire en Bourse sis au Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – Les berges du lac 1053 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations, l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales est applicable : les porteurs des obligations sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du Code des Sociétés Commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances portant gestion de l'année 2017, sont déductibles du revenu imposable des personnes physiques les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre d'emprunts obligataires émis à partir du premier janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de 5000 dinars sans que ce montant n'excède 3000 dinars pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «ATL 2020-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BNA CAPITAUX, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'ATL s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse (BNA CAPITAUX) de demander l'admission de l'emprunt «**ATL 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

L'ATL s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «**ATL 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'émission et l'admission de l'emprunt obligataire « **ATL 2020-1** » visée par le CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20/1041** et du document de référence « ATL 2020 » enregistré auprès du CMF en date du **28 août 2020** sous le n°**20-003**, des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 et prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de l'ATL, Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène ; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis; de l'AFC, intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A I Les jardins du lac II – Les berges du lac – 1053 Tunis, et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et de l'ATL [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn) Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 et les indicateurs d'activité relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement, au plus tard le 31/08/2020 et le 20/10/2020.



<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «HL 2020-02»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **16/06/2020** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **27/08/2020** a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » à savoir :

- |    |   |  |
|----|---|--|
| a. | Montant de l'emprunt obligataire            | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars.<br>La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).  |
| b. | Nominal de l'obligation                     | : 100 dinars par Obligation ;  |
| c. | Forme d'Obligation                          | : les obligations sont nominatives ;   |
| d. | Prix d'émission                             | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;  |
| e. | Taux d'intérêt                              | : Catégorie A:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B:10,6% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie C :10,7% et/ou TMM+3,25% brut par an au choix du souscripteur.   |
| f. | Durée                                       | : 5 ans pour les catégories A et B, et 7 ans (dont 2 années de grâce) pour la catégorie C ;  |
| g. | Amortissement normal                        | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les catégories A et B et à la 3ème année pour la catégorie C.  |
| h. | Amortissement anticipé par rachat en Bourse | L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction |

de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.  
Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

## **RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

### **Montant**

L'emprunt obligataire « HL 2020-02 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt «HL 2020-02 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/09/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **13/11/2020**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **13/11/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **15/12/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté aux catégories B et C.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/09/2020** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

## CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2020-02 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

### Prix de souscription et d'émission:

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **13/11/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **13/11/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **300** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,6%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de **325** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **novembre** de l'année N-1 au mois d'**octobre** de l'année N.

✓ **Taux fixe**: Taux annuel brut de **10,7%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

### Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les catégories A et B et à la troisième année pour la catégorie C.

L'emprunt sera amorti en totalité le **13/11/2025** pour les catégories A et B et le **13/11/2027** pour la catégorie C.

#### **Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de **quinze jours (10 séances de Bourse)** à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de **50 000 obligations** avec un prix de rachat **ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû)**.

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **13/11** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **13/11/2021** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Émetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **13/11/2021** pour la catégorie B et le **13/11/2023** pour la catégorie C.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,6%** l'an pour les catégories A et B et **10,7%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois de Juillet 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,441% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,441% pour les catégories A et B et 10,691% l'an pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les catégories A et B et **3,25%** l'an pour la catégorie C, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-02 » seront émises selon trois catégories :

- ✓ Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- ✓ Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;
- ✓ Une Catégorie C : sur une durée de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les catégories A et B et de **5 ans** pour la catégorie C.

• **Duration de l'emprunt :**

La durée pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,643** années pour les catégories A et B et **4,058** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le **20/07/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB (tun) à BB- (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB- (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Négative.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note **BB-(tun)** à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **25/08/2020**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-02 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-02 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-02 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2020-02 » visée par le CMF en date du 31/08/2020 sous le numéro 20-1042, du document de référence «HL 2020» enregistré par le CMF en date du 19 Août 2020 sous le N° 20-002. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2020 pour tout placement sollicité après le 31/08/2020. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/10/2020.

La présente note d'opération et le document de référence « HL 2020 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : [www.cmf.tnet](http://www.cmf.tnet) sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn).

Les états financiers semestriels arrêtés au 30/06/2020 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 3ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement, au plus tard le 31 Août 2020 et le 20 Octobre 2020.

**AVIS DE SOCIETES**

**INFORMATIONS POST AGO**

**Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG »**

Siège social : Route Naâssen Bir Kassâa 2059 Ben Arous

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 02 septembre 2020, la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » publie ci-dessous :

- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Le bilan après affectation du résultat comptable :

(Chiffres arrondis au dinar tunisien)

Actifs		Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		309 330	294 654
(-) Amortissements		-299 635	-289 170
		<b>9 695</b>	<b>5 484</b>
Immobilisations corporelles		39 046 668	39 162 082
(-) Amortissements		-26 710 354	-25 670 556
		<b>12 336 314</b>	<b>13 491 526</b>
Immobilisations financières		449 226	481 747
(-) Provisions			
		<b>449 226</b>	<b>481 747</b>
<b>Total des actifs immobilisés</b>		<b>12 795 235</b>	<b>13 978 757</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>12 795 235</b>	<b>13 978 757</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		107 250	91 678
(-) Provisions		-18 342	-24 171
		<b>88 908</b>	<b>67 507</b>
Clients et comptes rattachés		520 767	389 702
(-) Provisions		-388 287	-374 677
		<b>132 480</b>	<b>15 025</b>
Autres actifs courants		1 079 090	854 708
(-) Provisions		-30 314	-27 348
		<b>1 048 776</b>	<b>827 360</b>
Placements et autres actifs financiers		16 100 000	12 100 000
Liquidités et équivalents de liquidités		1 569 577	606 545
<b>Total des actifs courants</b>		<b>18 939 741</b>	<b>13 616 437</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>31 734 976</b>	<b>27 595 194</b>



(Chiffres arrondis au dinar tunisien)

Capitaux propres et passifs	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social	13 200 000	13 200 000
Réserves	9 443 282	6 728 544
Résultats reportés	840	245
Subvention d'investissement (brute)	1 946 500	1 946 500
<b>Total des capitaux propres avant affectation</b>	<b>24 590 622</b>	<b>21 875 289</b>
Résultat de l'exercice		
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>24 590 622</b>	<b>21 875 289</b>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs non courants</b>		
Autres passifs financiers	318 962	313 201
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>318 962</b>	<b>313 201</b>
<b>Passifs courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 151 944	1 318 787
Autres passifs courants	5 673 448	4 087 917
<b>Total des passifs courants</b>	<b>6 825 392</b>	<b>5 406 704</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>7 144 354</b>	<b>5 719 905</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>	<b>31 734 976</b>	<b>27 595 194</b>

## 2. L'état d'évolution des capitaux propres :

(Dinars tunisien)

Désignation	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fonds social	Réserves Extra-ordinaires	subventions d'investissements	Autres réserves	Résultats de l'exercice 2019	Résultats reportés	Total des capitaux propres
Solde au 31/12/19 (avant affectation)	13 200 000	1 320 000	757 904	4 468 868	1 946 500	40 000	4 705 105	245	26 438 622
<b>Affectation approuvée par l'A.G.O du 02/09/2020</b>									
Affectation du résultat 2019 :									
Réserves légales									
Réserves pour fonds social			470 510				-470 510		
Dividendes exercice 2019							-1 848 000		-1 848 000
Réserves extra ordinaires				2 386 000			-2 386 000		
Variation des résultats reportés							-595	595	
Subventions d'investissements encaissées									
Solde au 31/12/2019 (après affectation)	13 200 000	1 320 000	1 228 414	6 854 868	1 946 500	40 000	0	840	24 590 622

## 3. Les résolutions adoptées :

### القرار الأول :

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لأسواق الجملة المنعقدة بتاريخ 2 سبتمبر 2020 ونظرا للظروف الإستثنائية الناتجة عن جائحة كورونا تصادق على التأخير الحاصل في إنعقاد هذه الجلسة بإعتباره لا يمسّ من مصلحة المساهمين.

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثلهم.

### القرار الثاني :

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لأسواق الجملة بعد استماعها لتلاوة تقرير مجلس الإدارة حول سير نشاط الشركة لسنة 2019 وللتقرير العام لمراقب الحسابات، تصادق على القوائم المالية وعلى تقرير مجلس الإدارة لسنة 2019

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثلهم.

### القرار الثالث :

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لأسواق الجملة بعد إستماعها لتلاوة التقرير الخاص لمراقب الحسابات ، تصادق على كل العمليات والالتزامات و الإتفاقيات المذكورة ضمن هذا التقرير و المتعلقة بسنة 2019.

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثلهم.

### القرار الرابع :

إنّ الجلسة العامة العادية للشركة التونسية لأسواق الجملة تعطي براءة ذمّة تامة، نهائية ودون تحفظ لأعضاء مجلس الإدارة فيما يتعلّق بنشاط سنة 2019.

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثلهم.

**القرار الخامس:**

إنّ الجلسة العامّة العاديّة السنويّة تصادق على مقترح مجلس الإدارة المتعلّق بتخصيص مربيح نشاط سنة 2019 وذلك على النحو التالي :

المربيح الصافية للسنة المحاسبية 2019 =	4.705.104,590 د
التتائج المؤجلة =	244,933 د
المتخلّد الأول:	4.705.349,523 د
- الصندوق الإجتماعي ( 4.705.104,590 X 10%)	<470.510,459> د
المتخلّد الثاني:	4.234.839,064 د
- الأرباح الموزّعة (14 %) من رأس المال	<1.848.000,000> د
المتخلّد الثالث:	2.386.839,064 د
- الإحتياطات الخارقة للعادة:	<2.386.000,000> د
- التتائج المؤجلة:	839,064 د

إنّ توزيع هذه الأرباح لا تخصّ السنوات السابقة لسنة 2019.

حدّدت نسبة الأرباح الموزّعة والمتعلّقة بنشاط سنة 2019 بـ 14% من رأس مال الشركة أي ما يوافق (0,140) دينار للسهم ذي القيمة الاسميّة المحدّدة بدينار واحد ومستوجب كامل الدفوعات المطلوبة والمكوّن لرأس المال (13.200.000 دينار) وسيقع دفع هذا المبلغ ابتداء من 18 سبتمبر 2020 لدى الوسطاء المعتمدون بالبورصة ولدى ماسكو الحسابات المودع لديهم وذلك طبقا للوثيقة عدد 16 للتونسيّة للمقاصّة «Tunisie Clearing».

تمّت المصادقة على هذا القرار بأغلبية المساهمين الحاضرين أو من يمثّلهم.

**القرار السادس :**

إنّ الجلسة العامّة العاديّة السنويّة تصادق على تحديد مكافأة الحضور لسنة 2019 بالنسبة لكلّ عضو من أعضاء مجلس الإدارة بثلاثة آلاف دينار خام (3.000,000 د).

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثّلهم.

**القرار السابع:**

تمنح الجلسة العامّة العاديّة كامل الصلّاحيات للرئيس المدير العام أو لمن يمثّله أو لحامل نسخة من محضر الجلسة هذا، وذلك قصد القيام بكافة الترتيبات القانونيّة.

تمّت المصادقة على هذا القرار بإجماع المساهمين الحاضرين أو من يمثّلهم.

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

<b>Administrateur</b>	<b>Date d'expiration Du mandat actuel</b>	<b>Poste occupé</b>	<b>Fonctions exercées dans d'autres sociétés.</b>
Faten OUERGHY	2021	Présidente du conseil d'administration de la SOTUMAG	Néant
Hazem BEN SOUSSIA	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Karima HAMMAMI	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Nadwa Kmair DHAOU	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Chedli BEJI	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Sami BOU AZIZ	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Mourad BEN Abdelhamid TRABELSI	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Faouzi BEN SALEM	2021	Administrateur de la SOTUMAG	Néant
Mahfoudh BAROUNI	2021	Administrateur de la SOTUMAG	-Président du conseil d'administration de la Société A.T.I.D - Administrateur de Wifak International Bank - Administrateur de la société Zitouna Takaful

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Informations Post AGO****GAT ASSURANCES**

Siège Social : 92 - 94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Juin 2020, la société GAT ASSURANCES publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019.
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

**I-Les Résolutions Adoptées****PREMIERE RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES relatif à l'exercice 2019, approuve ledit rapport.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**DEUXIEME RESOLUTION**

L'AGO, après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés de GAT ASSURANCES au 31/12/2019, approuve ces états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31/12/2019 tels qu'ils ont été présentés.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**TROISIEME RESOLUTION**

L'AGO après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux Comptes 2019 relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants et article 475 du Code des Sociétés Commerciales approuve les conventions qui y sont mentionnées.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'affecter une partie de la prime d'émission, soit 636 842,106 dinars au résultat reporté. Ainsi, la prime d'émission est réduite à 4 400 000 dinars et le report à nouveau s'élève à 1 281 943,881 dinars.

Résultats reportés	645 101,775
Prime d'émission (PE)	636 842,106
<b>Nouveau résultats reportés après affectation PE</b>	<b>1 281 943,881</b>

Sur cette base, l'AGO décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2019 bénéficiaire qui s'élève à 12 849 522,327 dinars comme suit :

<b>Résultat net bénéficiaire 2019</b>	12 849 522,327
Résultats reportés	1 281 943,881
<b>Reliquat</b>	<b>14 131 466,208</b>
Réserves de réinvestissement 2019	6 000 000,000
Réserves légales 5%	706 573,310
Fonds Social	200 000,000
<b>Reliquat à affecter</b>	<b>7 224 892,898</b>
Dividendes	7 200 000,000
<b>Résultat reportés 2019</b>	<b>24 892,898</b>

L'AGO décide la mise en paiement d'un dividende par action d'un montant de 1,600 dinars par action et ce à partir du 01/08/2020 au siège social de GAT ASSURANCES.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

L'AGO donne quitus global, définitif et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2019.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'AGO décide d'allouer au Conseil d'Administration de GAT ASSURANCES à titre de jetons de présence pour l'année 2020 la somme totale de 48 000 dinars en brut. L'AGO décide aussi d'allouer au Comité Permanent d'Audit et au Comité des Risques des jetons de présence pour l'exercice 2020 la somme totale de 24 000 dinars en brut pour chaque comité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'AGO prend acte de la démission de l'administrateur M. Aziz MEBAREK de son mandat au Conseil d'Administration avec une date d'effet au 02/12/2019. L'AGO décide d'accepter cette démission et remercie l'administrateur démissionnaire. L'AGO décide de nommer M. Karim TRAD en qualité d'administrateur membre du Conseil d'Administration de la société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce pour le restant de la durée du mandat de l'administrateur démissionnaire, soit, jusqu'à l'AGO devant statuer sur les comptes de 2020.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **HUITIEME RESOLUTION**

Le mandat des Commissaires aux Comptes prenant fin au terme de l'exercice 2019, l'AGO décide de renouveler le mandat des Commissaires aux Comptes : Cabinet AMC-ERNST & YOUNG et Cabinet ECC-MAZARS pour une période de trois années (2020-2021-2022) qui prendra fin avec l'AGO devant statuer sur les comptes de l'exercice 2022.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

#### **NEUVIEME RESOLUTION**

L'AGO donne tous pouvoirs au représentant légal porteur d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement et de publicité.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés*

**II-Le bilan après affectation du résultat de l'exercice 2019**

ACTIF	BRUT	AMT & PROV	OPÉRATIONS NETTES	
			2019	2018
Actifs incorporels	7 574 396	-6 545 224	1 029 172	1 008 931
Actifs corporels d'exploitation	20 028 592	-13 335 479	6 693 112	6 394 168
Placements	310 213 384	-18 694 410	291 518 974	272 686 901
Part des réassureurs dans les provisions techniques	56 841 128	0	56 841 128	57 285 974
Créances	96 046 847	-28 102 456	67 944 392	72 543 884
Autres éléments d'actif	21 672 265	-1 840 440	19 831 825	16 592 447
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>512 376 611</b>	<b>-68 518 008</b>	<b>443 858 603</b>	<b>426 512 304</b>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2019	2018
<b>Capitaux propres</b>		
Capital Social	45 000 000	45 000 000
Réserves et primes liées au capital	36 172 576	29 895 661
Autres capitaux propres	5 089 300	5 089 300
Résultat reporté	24 893	645 102
<b>Total capitaux propres après affectation</b>	<b>86 286 769</b>	<b>80 630 063</b>
<b>Passif</b>		
Provisions pour risques et charges	12 562 156	12 409 430
Provisions techniques brutes	260 020 973	251 151 470
Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	54 296 879	55 191 431
Autres dettes	23 511 444	22 656 296
Autres passifs	7 180 381	4 473 614
<b>Total passif</b>	<b>357 571 834</b>	<b>345 882 242</b>
<b>Total des capitaux propres et du passifs</b>	<b>443 858 603</b>	<b>426 512 304</b>

**III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice 2019**

Capitaux Propres	Avant Affectation	Affectation de la PE	Affectation du Résultat	Dividendes distribués	Après Affectation
Capital Social	45 000 000				45 000 000
Réserves Légales	2 812 391		706 573		3 518 964
Réserves Facultatives	1 371 533				1 371 533
Réserves de Garantie	37 685				37 685
Réserves pour Réévaluation Libre	5 088 955				5 088 955
Réserves Spéciale de Réévaluation Légale	345				345
Primes d'émission	5 036 842	-636 842			4 400 000
Fonds Social	781 395		200 000		981 395
Résultats Reportés	645 102	636 842	-1 257 051		24 893
Réserve de réinvestissement Exonérés	19 863 000		6 000 000		25 863 000
Résultats de l'exercice 2019	12 849 522		-5 649 522	-7 200 000	0
<b>Total des Capitaux Propres</b>	<b>93 486 769</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 200 000</b>	<b>86 286 769</b>

**IV-Liste des membres du conseil d'administration**

Membre	Qualité	Mandat	Principale activité	Postes occupés dans d'autres sociétés
<b>Personnes physiques :</b>				
M. Mohamed DKHILI	Président Directeur Général	2018-2019-2020	PDG de GAT Assurances	-PDG GAT Immobiliers -PDG GAT Promotion Immobilière -PC GAT Investissement -PC GAT Vie
M. Tahar LADJIMI	Administrateur	2018-2019-2020	Conseiller	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
M. Karim TRAD	Administrateur	2018-2019-2020	DG de AFRICINVEST FINANCE GROUP	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
<b>Personnes morales :</b>				
Maghreb Participation Holding MPH (2 sièges)	Administrateur représenté par :M. Marwan MABROUK	2018-2019-2020	Holding	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
PrivateEquity Funds II (MPEF II)	Administrateur représenté par :Mme HÉLA TRIKI	2018-2019-2020	Fonds d'investissement	-Administrateur GAT Vie -Administrateur GAT Investissement
GAT Investissement	Administrateur représenté par :M. Riadh BADR	2018-2019-2020	Gestion d'actifs	-Administrateur GAT Immobiliers -Administrateur GAT Promotion Immobilière
GAT Vie	Administrateur représenté par :M. Rassem KTATA	2018-2019-2020	Assurances Vie	Administrateur GAT Investissement -Administrateur GAT Immobiliers -Administrateur GAT Promotion Immobilière



<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**Informations Post AGO**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 31 août 2020, la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises -BFPME- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

**I- Résolutions adoptées :****Résolution N°1 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris acte du retard enregistré dans la tenue de la réunion de l'Assemblée à la date du 31 août 2020 qui n'a aucune incidence sur la bonne marche de l'activité de la Banque et ses intérêts, accepte la tenue de la réunion à la date précitée.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°2 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et les rapports général et spécial de Commissariat aux comptes, relatifs à l'exercice 2019, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°3**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les conventions soumises à autorisation, visées par l'article 200 et suivants du Code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**Résolution N°4 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux Administrateurs quitus entier, définitif et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2019.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°5 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2019 d'un montant de (4 138 775, 802) comme suit :

<b>Résultat reporté pour l'exercice 2018</b>	<b>(96 890 695, 532)</b>
<b>Modifications comptables en 2019</b>	<b>3 461 691, 248</b>
<b>Résultat net de l'exercice 2019</b>	<b>(4 138 775, 802)</b>
▪ Pertes provenant des activités d'exploitation	(3 877 920, 400)
▪ Pertes provenant des amortissements des immobilisations	(260 855, 402)
<b>Résultats reportés au 31 décembre 2019</b>	<b>(97 567 780,086)</b>
▪ Pertes reportées	(95 445 861,733)
▪ Amortissements différés	(2 121 918,353)

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°6 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'attribuer des jetons de présence au titre de 2019 et 2020 d'un montant brut de cinq mille dinars (5 000 DT) pour chaque membre du Conseil d'Administration. Elle décide également de fixer la rémunération au titre de la présidence du Comité des risques, du Comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération d'un montant net de mille dinars (1 000) par séance et par président de chaque comité, ne pouvant excéder un montant net annuel de six mille dinars (6 000 DT) par président du comité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'attribuer une rémunération au titre de 2019 et 2020 au profit des membres du comité des risques, du comité permanent d'audit interne et du comité de nomination et de rémunération issus du conseil d'administration, d'un montant net de cinq cent (500) dinars par séance et par administrateur membre de ces comités, ne pouvant excéder un montant net annuel de trois mille (3 000) dinars par administrateur. Une seule rémunération est accordée au membre qui assiste à plus d'un comité.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°7 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise la Banque à contracter des emprunts extérieurs d'un montant de 100 millions de dinars sur une année. Elle donne mandat au Conseil d'Administration pour fixer les conditions et les modalités de ses emprunts selon les offres de financement.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution N°8 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris acte, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales de la qualité d'administrateur de Messieurs Tahar BEN HATIRA et Lebid ZAAFRANE, en tant que membre du Conseil d'administration de la Société Tunisienne de Garantie (SOTUGAR) et ce, respectivement en dates du 19 septembre 2013 et du 24 mai 2018.

**Résolution N°9 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide la désignation du cabinet Khaled Thabet (CKT) représenté par M. Khaled Thabet en qualité de co-commissaire aux comptes de la Banque pour les années 2020, 2021 et 2022 et ce, en remplacement du cabinet « GEM Consult », représenté par M. Ali Ben Mohamed.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**Résolution N°10 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises pour faire toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité*

**II- LE BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE****Bilan après affectation du résultat**

Arrêté au 31 Décembre 2019

(Unité en DT)

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018 Retraité</b>
<b>Caisse et Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>VII-A-1</b>	<b>36 493</b>	<b>116 102</b>
<b>Créances sur les Etablissements Bancaires</b>	<b>VII-A-2</b>	<b>50 450 631</b>	<b>37 122 618</b>
<b>Créances sur la Clientèle</b>	<b>VII-A-3</b>	<b>229 430 903</b>	<b>220 441 828</b>
<i>Concours à la clientèle</i>		125 219 448	120 882 158
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>		268 248 372	247 083 974
<i>Provisions et agios réservés</i>		-164 036 917	-147 524 303
<b>Portefeuille d'Investissement</b>	<b>VII-A-4</b>	<b>1 469 119</b>	<b>1 518 264</b>
<b>Valeurs Immobilisées</b>	<b>VII-A-5</b>	<b>574 384</b>	<b>397 046</b>
<i>Immobilisations corporelles</i>		2 492 316	2 045 999
<i>Amortissements Immobilisations corporelles</i>		-1 994 057	-1 808 884
<i>Immobilisations incorporelles</i>		454 945	463 069
<i>Amortissements Immobilisations incorporelles</i>		-378 821	-303 138
<b>Autres Actifs</b>	<b>VII-A-6</b>	<b>34 376 314</b>	<b>41 176 737</b>
<i>Comptes d'attente &amp; de régularisation (A)</i>		29 831 539	37 401 245
<i>Autres (A)</i>		4 544 774	3 775 492
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>316 337 843</b>	<b>300 772 595</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018 Retraité</b>
<b>Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires et Financiers</b>	<b>VII-A-7</b>	<b>312 319</b>	<b>2 247 063</b>
<b>Dépôts et Avoirs de la Clientèle</b>	<b>VII-A-8</b>	<b>13 041 530</b>	<b>11 314 972</b>
<b>Emprunts et Ressources Spéciales</b>	<b>VII-A-9</b>	<b>283 195 199</b>	<b>266 411 628</b>
<b>Autres Passifs</b>	<b>VII-A-10</b>	<b>14 417 137</b>	<b>11 288 499</b>
<i>Provisions pour passifs et charges</i>		791 075	788 771
<i>Compte d'attente &amp; de régularisation (P)</i>		10 082 528	7 825 598
<i>Autres (P)</i>		3 543 533	2 674 131
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>310 966 185</b>	<b>291 262 162</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Capital</b>		<b>100 000 000</b>	<b>100 000 000</b>
<b>Réserves</b>		<b>95 904</b>	<b>95 904</b>
<b>Autres Capitaux Propres</b>		<b>2 843 534</b>	<b>2 843 534</b>
<b>Résultats Reportés</b>		<b>-97 567 780</b>	<b>-93 429 004 *</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>VII-A-11</b>	<b>5 371 657</b>	<b>9 510 433</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>316 337 843</b>	<b>300 2 595</b>

\* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité

## III- L'état d'évolution des capitaux propres

	Capital	Réserves légalés	Réserves pour Fonds social	Autres Capitaux Propres	Résultat de l'exercice	Résultats reportés	Modifications comptables affectant les résultats reportés	Total
<b>Solde au 31/12/2018 avant affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 843 534</b>	<b>(1 908 211)</b>	<b>(94 201 056)</b>	<b>2 680 263</b>	<b>9 510 433</b>
Affectations des résultats 2018					1 908 211	772 052	(2 680 263)	-
<b>Solde au 31/12/2018 après affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 843 534</b>	<b>-</b>	<b>(93 429 004)</b>	<b>-</b>	<b>9 510 433</b>
Modifications comptables affectant les résultats reportés						(3 461 691)	3 461 691	-
Résultat net au 31/12/2019					(4 138 776)			(4 138 776)
<b>Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 843 534</b>	<b>(4 138 776)</b>	<b>(96 890 696)</b>	<b>3 461 691</b>	<b>5 371 657</b>
Affectations des résultats 2019					4 138 776	(677 085)	(3 461 691)	-
<b>Solde au 31/12/2019 avant affectation du résultat</b>	<b>100 000 000</b>	<b>28 464</b>	<b>67 440</b>	<b>2 843 534</b>	<b>-</b>	<b>(97 567 780)</b>	<b>-</b>	<b>5 371 657</b>

## IV-Liste des membres du Conseil d'administration

Membre	Qualité	Mandat	Fonctions	Mandats d'administrateurs dans d'autres sociétés
<b>M. Lebid ZAAFRANE</b>	Administrateur Représentant de l'Etat Tunisien et Président Directeur Général.	2018-2020	Président Directeur Général. - Ex. PDG de la STB MANAGER (Société de gestion d'OPCVM du Groupe STB) - Ex. Directeur Général de la STB INVEST (SICAF du Groupe STB et de la STB SICAR (SICAR du Groupe STB).	Administrateur à la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.
<b>Mme. Imene KOUKI</b>	Administrateurs Représentants de l'Etat Tunisien.	2019-2021	Directrice au Ministère des Finances / Direction Générale du Financement.	Néant.
<b>Mme. Melika KERRIT</b>		2019-2021	Directrice générale au Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises.	Néant.
<b>Mme. Habiba TALBI</b>		2018-2020	Directrice au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.	Néant.
<b>M. Samir LAZAAR</b>		2018-2020	Directeur général au Ministère du Développement, l'Investissement et de la Coopération Internationale.	Néant.
<b>M. Naoufel BOUZID</b>		2018-2020	Directeur au Ministère des Technologies de la Communication et de l'Economie Numérique.	Néant.
<b>M. Chokri Meddeb HAMROUNI</b>		Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2019-2021	Directeur Central Conseiller au Groupe Chimique Tunisien.

<b>M. Moez HADDED</b>	Administrateur Représentant le Groupe Chimique Tunisien	2019-2021	Directeur Central Conseiller au Groupe Chimique Tunisien.	Néant.
<b>M. Chafik JALLOULI</b>	Administrateur représentant la Société Nationale des Télécommunications -Tunisie Télécom.	2019-2021	Directeur à la Société Nationale des Télécommunications – Tunisie Télécom.	Néant.
<b>M. Tahar BEN HATIRA</b>	Administrateur représentant la Société Tunisienne de Garantie - SOTUGAR	2018-2020	Président Directeur Général de la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.	Administrateur à la Société Tunisienne de Garantie –SOTUGAR.
<b>Mme. Wafa SFAR</b>	Administrateur indépendant, Présidente du Comité des risques.	2018-2020	Retraîtée. Ex. Directrice générale à la Banque Centrale de Tunisie (BCT).	Néant.
<b>M. Sami JELLOUL</b>	Administrateur indépendant, Président du Comité permanent d’audit interne.	2018-2020	Retraité. Ex. Directeur à la Banque Tuniso- Lybienne (BTL).	Néant.

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 31 août 2020 à 9 h.

**Résolution n°1 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la modification des articles des statuts de la Banque et délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser les modifications relatives à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et des fonctions de Directeur Général.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

**Résolution n°3 :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement de Petites et Moyennes Entreprises pour faire toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

*Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.*

2020 - AS – 1081

**AVIS DE SOCIETES**

**Informations Post AGE**

**Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises  
-BFPME-**

Siège social : 34 , rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV Tunis-

Les résolutions adoptées par assemblée générale extraordinaire tenue en date 31 août 2020 à 12 h.

**Résolution n°1 :**

L'Assemblée générale extraordinaire, en application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et connaissance prise des dispositions :

- de l'article 7 de la loi de finances complémentaire pour l'année 2015,
- de la loi de finances pour l'année 2019, et notamment son article 27, relatif à la création de la Banque des régions,
- du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,

Décide et approuve la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au représentant légal de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises à l'effet d'accomplir les formalités d'enregistrement et de publicité requises ainsi que toute autre formalité règlementaire nécessaire.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2020 - AS - 1082

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92		188,603	195,882	195,956	
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07		128,808	133,707	133,757	
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99		108,693	112,310	112,349	
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		114,417	119,350	119,401	
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		112,884	117,104	117,148	
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		108,832	114,313	114,373	
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		109,304	112,928	112,967	
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		45,027	46,152	46,166	
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		31,415	32,618	32,630	
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		105,929	110,395	110,444	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		16,707	17,267	17,274	
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		121,384	124,636	124,670	
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,159	1,172	1,172	
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17		111,984	116,639	116,680	
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15		11,040	11,410	11,412	
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07		156,564	163,874	163,936	
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07		11,084	11,419	11,423	
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,742	1,810	1,812	
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93		60,901	62,571	62,591	
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94		129,454	131,059	131,078	
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01		112,135	107,234	107,221	
22	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		-	104,036	104,081	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		136,744	133,131	133,705	
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		510,165	510,137	511,777	
25	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		128,967	130,783	131,029	
26	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08		135,741	120,849	120,874	
27	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08		130,499	125,795	125,833	
28	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09		112,462	107,514	107,542	
29	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09		109,116	99,492	100,615	
30	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		179,510	165,398	166,582	
31	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10		96,478	94,680	94,961	
32	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11		118,731	122,754	123,042	
33	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		169,247	160,101	160,933	
34	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		144,657	143,268	143,925	
35	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15		103,478	93,717	93,794	
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07		22,654	21,756	21,933	
36	STB EVOLUTIF FCP *	STB FINANCE	19/01/16		92,975	89,153	89,259	
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
37	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2087,476	2116,830	2123,805	
38	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		129,316	122,997	125,953	
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		201,273	201,535	201,061	
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09		17,721	17,266	17,702	
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06		2,784	2,825	2,814	
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06		2,466	2,530	2,519	
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14		75,837	65,977	67,168	
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09		1,164	1,206	1,213	
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15		1,226	1,261	1,262	
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15		1,166	1,197	1,202	
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15		1,137	1,167	1,173	
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15		118,999	115,231	115,193	
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08		131,708	133,403	133,144	
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17		1133,301	1130,008	1143,923	
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17		11,951	13,157	13,237	
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17		10,127	9,717	9,858	
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00		93,956	83,892	84,463	
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,695	107,846	107,884
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	102,952	99,645	99,678
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	106,235	106,173	106,213
57	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,788	103,337	103,378
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	106,654	105,052	105,107
59	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	108,650	107,913	107,958



60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,238	104,653	104,694
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	24/04/20	5,033	103,341	101,870	101,905
62	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	103,510	102,420	102,434
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6,190	107,338	105,507	105,545
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,277	107,503	107,555
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,949	104,514	104,549
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,849	103,747	103,779
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	12/06/20	5,154	104,910	103,496	103,536
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	105,102	103,377	103,409
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,538	102,711	102,754
70	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,500	105,735	105,772
71	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,751	102,868	102,911
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,017	102,350	102,380
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	106,872	105,820	105,864
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,322	101,992	102,025
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	105,166	106,016	106,054
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,649	104,011	104,037
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	106,572	105,734	105,766
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	110,621	109,061	109,261
<b>SICAV MIXTES</b>								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	62,748	60,162	60,621
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	96,337	91,358	91,477
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0,761	18,466	18,472	18,478
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	12/06/20	11,049	302,994	275,699	277,160
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2323,978	2159,495	2155,064
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	74,850	73,801	73,878
85	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	57,242	56,076	56,118
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	113,302	106,899	107,349
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,494	11,562	11,586
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,700	13,252	13,285
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	16,225	14,878	14,937
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,957	13,236	13,299
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	154,051	148,364	148,395
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,038	9,102	9,209
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	116,092	101,255	101,559
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	89,378	75,768	76,401
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	76,073	76,981
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	98,086	98,422	98,350
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	98,741	88,467	89,100
98	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	10,088	10,169
99	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	17/02/20	2,167	96,139	92,555	93,394
100	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	21/04/20	3,510	153,406	140,546	141,222
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
101	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	105,212	97,068	98,217
102	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	114,873	112,838	112,984
103	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	112,492	112,774
104	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	191,573	190,992	190,512
105	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	179,797	174,685	174,015
106	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	161,038	167,826	168,329
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,160	23,894	24,018
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	141,669	141,721
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	138,623	136,999	139,916
110	TUNISIAN EQUITY FUND **	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
111	FCP SMART EQUITY 2 **	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	19/05/20	34,146	1037,520	En liquidation	En liquidation
112	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5860,990	5328,158	5444,310
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5281,119	5359,595	5471,209
114	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	90,737	86,000	86,663
115	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	5065,783	4448,568	4568,072
116	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	9,947	10,111	10,177
117	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,770	161,586	163,111
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	120,893	131,133	131,575
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	20/04/20	293,487	11 311,257	10366,922	10498,384

\* Initialement dénommé FCP AL HIKMA

\*\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la radiation du Marché principal de la Cote de la Bourse de la société Tunisie Valeurs, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
66. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
67. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

**DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020**

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

## III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis



## DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 28/07/2020

82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

#### LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

#### LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

#### LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 <sup>ème</sup> étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 <sup>ème</sup> étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.